



AVANCEMENT DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE AU TITRE DE 2024

RELEVÉ DE DECISIONS

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'assistant de service social principal au titre de l'année 2024

Le taux de promotion applicable au titre de l'année 2024 pour les assistants de service social a été fixé à 14%.

L'état des effectifs rend possible l'avancement au choix de 8 assistants de service social au grade d'assistant de service social principal.

La date d'effet de la promotion est fixée par principe au 1er janvier 2024, sous réserve que les agents concernés remplissent les conditions statutaires à cette date.

NOM DE FAMILLE	NOM USAGE	PRÉNOM	DIR. GEST.	AC/SD	DISP / DIRPJJ / DIR-SG / AUTRES SERVICES	AFFECTATION
ADDA		Delphine	DAP	SD	DISP LYON	SPIP74 RA ANNECY
AZNAR		Murielle	SG	AC	DIR-SG SUD EST	DRHAS SUD EST
COULAUD		Isabelle	SG	AC	DIR-SG SUD OUEST	DRHAS SUD OUEST RA LA ROCHELLE
DEFOULOUNOIX		Sandra	DAP	SD	DISP BORDEAUX	SPIP86 RA POITIERS
JEUNON		Maud	DPJJ	SD	DIPJJ CENTRE EST	UEMO VILLEFRANCHE SUR SAONE
JOURNO		Lydia	DPJJ	SD	DIR ILE DE FRANCE OUTRE MER	UEMO CARAIBE FORT DE FRANCE
LAGRANGE		Virginie	DPJJ	SD	DIPJJ SUD OUEST	UEMO LA ROCHELLE
UGNERES	LAVEISSIERE	Anne	DPJJ	SD	DIPJJ SUD	UEMO CARCASSONNE

Le 12 février 2024

Le sous-directeur des politiques statutaire et salariale
ministérielles et de la gestion des ressources humaines
de l'administration centrale

Lionel HOSATTE